

Chers Présidents,
Chers directeurs,
Chers camarades,

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a renforcé les mesures visant à endiguer la pandémie de COVID 19. L'interdiction des répétitions et des représentations de chœurs amateurs nous frappe de plein fouet et a un impact majeur sur tous les niveaux du yodel.

Le lancer de drapeau, le jeu de cor des Alpes et de Buchel sont toujours possibles avec la condition que des concepts de protection efficaces soient strictement respectés. Toutefois, les cantons ont toujours la possibilité de renforcer les mesures du Conseil fédéral. Il est donc important de connaître les mesures cantonales.

Le CC AFY prend acte de ces mesures et espère vivement que tout le monde contribuera désormais à contenir la pandémie le plus rapidement possible et que les répétitions seront bientôt à nouveau possibles.

Les mesures fédérales s'appliqueront à partir du 29 octobre 2020 pour une durée indéterminée. Le Conseil fédéral évaluera régulièrement les mesures. Celles-ci pourraient être assouplies si l'épidémie fléchit avec une nette diminution du nombre de nouvelles infections quotidiennes, des hospitalisations et une occupation des unités de soins intensifs en baisse.

Le CC AFY vous tiendra au courant par le biais de ses moyens de communication et de ses réseaux sociaux.

Comité central de l'AFY, 29 octobre 2020